

706^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 11 janvier 2010

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 30 JUILLET 2010 (N° 7.975)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL

SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance publique

du lundi 11 janvier 2010

Sont présents : M. Bernard MARQUET, Vice-Président du Conseil National ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Est absente excusée : Mme Catherine FAUTRIER, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assurent le Secrétariat : Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chargé de Mission ; Mme Elodie THOMEL, Chargé de Mission ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire en Chef ; M. Sébastien SICCARDI, Chef de Section ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire Principale ; Mme Martine MORINI, Secrétaire-sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Bernard MARQUET, Vice-Président du Conseil National.

M. le Vice-Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à l'article 6 de la loi n° 771 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, je déclare la séance ouverte.

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de M. Frank BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et celle de notre Collègue Catherine FAUTRIER, tous deux absents de la Principauté pour raison professionnelle.

Je tiens ensuite à rappeler que nous sommes aujourd'hui réunis pour une Séance exceptionnelle, puisque le Conseil National a été convoqué en Session Extraordinaire par courrier en date du 22 décembre 2009, conformément à l'article 59 de la Constitution, ainsi qu'aux articles 6 et 14 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et aux articles 7 et 34 de notre Règlement Intérieur.

Je vous précise que cette convocation fait suite à la demande écrite et motivée de l'unanimité des membres de notre Assemblée ; l'ordre du jour prévoit de procéder à l'élection anticipée du nouveau Président du Conseil National, suite à la démission de ses fonctions, depuis le 8 janvier au soir, de M. Stéphane VALERI.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, permettez-moi, avant de faire procéder à l'élection du nouveau Président, de dire quelques mots en cette occasion exceptionnelle et d'ailleurs inédite pour notre Institution !

Comme c'est de circonstance en ce début d'année, je tiens tout d'abord à vous adresser les vœux du Conseil National. En premier lieu, bien évidemment, nos meilleurs vœux vont à S.A.S. le Prince Souverain et à la Famille Princière ; ensuite, Monsieur le Ministre, une pensée particulière pour vous, accompagnée de tous nos vœux, surtout de bonne santé. Et puis à vous, Madame et Messieurs du Gouvernement, et enfin, à vous, Mesdames et Messieurs du public, que vous nous ayez fait le plaisir d'être là ce soir ou que vous soyez derrière vos écrans grâce à la télévision ou à Internet, tous nos vœux pour 2010, que l'année vous soit douce et prospère et que tous ensemble, unis autour de notre Prince, nous puissions continuer à faire de Monaco cette Principauté où il fait si bon vivre.

Quelques mots maintenant à notre ancien Président.

Monsieur le nouveau Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, cher Stéphane,

L'émotion qui m'étreint est forte ce soir car aujourd'hui, c'est plus le compagnon de route qui parle que le Vice-Président !

Voilà sept ans que nous siégeons dans cet hémicycle, sept ans de partage, d'amitié mais aussi, disons-le, de discussions, animées, contradictoires et vives parfois, mais que serait un Parlement sans débat ?

Vous avez présidé aux destinées de cette Institution pendant ces sept années et en regardant par-dessus notre épaule, je crois que l'on peut dire : « Que de chemin parcouru ! Quel beau voyage ! ».

Que tout le monde se rassure, je ne vais pas rappeler par le menu détail tout ce qui a été fait en sept ans. La liste en serait d'ailleurs trop longue ! Non, pour résumer, je dirai simplement qu'avec la présidence de Stéphane VALERI, le Conseil National est entré de plain-pied dans le XXI^{ème} siècle et qu'il est devenu un véritable Parlement, un lieu réel d'expression populaire, au sens noble du mot. Oui, le Conseil National est devenu la Maison des Monégasques et au-delà d'eux, la maison de tous ceux qui y vivent, y travaillent et aiment Monaco.

Et à l'étranger également, vous avez fait gagner notre Institution en visibilité. Toutes les Organisations Internationales Parlementaires connaissent notre existence et reconnaissent notre légitimité.

Mais ces progrès n'ont pu se faire qu'avec des moyens humains d'abord, avec la création d'un Cabinet du Président et le nombre de personnels permanents qui a plus que doublé depuis 2003. Des moyens matériels ensuite, avec l'obtention des bureaux rue Princesse Marie de Lorraine pour loger une partie du personnel et, d'ici deux ans, ce futur bâtiment, moderne et neuf, quelque peu audacieux dont le projet a été approuvé par le Souverain. Le jour de l'inauguration, nous n'oublierons pas que c'est en grande partie à votre pugnacité que nous devons cet ouvrage.

Je vais m'arrêter là, simplement en vous assurant, au nom de tous mes Collègues, que ce travail sera poursuivi. La voie est ouverte et nous saurons la parcourir.

Cher Stéphane,

Aujourd'hui, des sentiments contraires nous habitent, nous sommes à la fois fiers, heureux et tristes !

Fiers et heureux de l'honneur que vous a fait notre Souverain en vous appelant au Gouvernement car c'est à la fois une reconnaissance – ô combien méritée – de vos compétences et de votre travail, mais c'est aussi une distinction qui rejaillit sur toute l'Institution à laquelle vous avez su imprimer votre dynamisme et vos valeurs.

Mais, tristes car même, si vous ne serez pas loin, même si nous nous croiserons souvent, en particulier dans cet hémicycle, nous avons la sensation de perdre l'un des nôtres.

Une aventure commune s'achève, une autre commence. Cependant, une assurance, l'homme reste le même, ses convictions aussi, et il ne s'agit que d'une seule chose, d'une seule tâche, quelle que soit la place occupée, servir Monaco.

Et c'est la même volonté qui continuera d'animer le Conseil National, soyez-en sûr.

Permetts-moi, Cher Stéphane, de rompre avec le protocole pour terminer – je pense qu'en cette circonstance, Monsieur le Ministre, vous m'en excuserez aussi – et d'employer le « tu » destiné à l'ami pour te souhaiter la meilleure réussite dans tes nouvelles fonctions, en étant certain que c'est avec l'esprit de concertation que nous te connaissons et avec lequel tu nous as guidés, que nous continuerons à travailler pour Monaco.

Ce n'est que l'esprit de notre Constitution et de nos institutions.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant à l'élection du Président du Conseil National.

Je vous précise que selon l'article 3 de la loi, n° 771, du 25 juillet 1964 « le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice ».

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Jean-François ROBILLO.- Monsieur le Vice-Président, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

M. le Vice-Président.- Je vous remercie Monsieur ROBILLO. Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y en a pas, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous,

puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

—
(Passage de l'urne devant chaque Conseiller National).
 —

Je prie maintenant M. Guillaume ROSE et M. Laurent NOUVION qui, en l'absence de Mme Catherine FAUTRIER, sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux de l'Assemblée, de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—
(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).
 —

M. le Vice-Président.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 22

Majorité absolue : 12

Bulletin(s) blanc(s) : 3

Votes exprimés en faveur de M. Jean-François ROBILLON : 19

Je proclame Monsieur Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National. Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection. Je vous invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements).

—
(M. Bernard MARQUET quitte le fauteuil présidentiel où M. Jean-François ROBILLON prend place).
 —

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Vice-Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Mes chers Collègues,

Au moment où j'accède à l'éminente fonction pour laquelle, chers collègues, vous m'avez élu, je veux

vous dire toute mon émotion et toute ma reconnaissance.

En cet instant, je pense à ma famille, à mes proches, à tous ceux dont j'ai croisé la route, à Monaco et ailleurs. Je les ai rencontrés en vivant ma passion pour la médecine et pour la politique.

Je ressens l'émotion d'un acteur de la société civile devenu élu, qui entend rester un élu de terrain proche de ses concitoyens, convaincu que le rôle d'un Conseiller National est de conduire son mandat avec la double priorité de servir son pays et de respecter, en les écoutant, nos compatriotes, pour les aider dans leurs difficultés, leurs attentes et leurs espérances.

Présider le Conseil National, est un très grand honneur. Je veux dire ma reconnaissance à ceux et à celles qui m'ont accordé leur confiance ; je veux dire aussi, le respect, l'estime et le dévouement qui seront les miens pour vous tous, mes chers Collègues, quelle que soit votre place dans cet hémicycle.

Gardant à l'esprit les noms de mes illustres prédécesseurs, je demeurerai, tout au long de mon mandat, fidèle à l'esprit qui les a inspirés. C'est ainsi que je veux saluer amicalement Stéphane VALERI pour son action efficace, depuis 2003, au service des Monégasques et du Conseil National et le féliciter pour sa désignation par le Prince à la fonction de Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Je ne crois pas me tromper, en interprétant cette nomination comme une grande marque de confiance du Souverain envers un Elu et, au-delà, l'Institution parlementaire elle-même.

N'oublions jamais que nous formons le Conseil National et qu'en conséquence, chacun et chacune d'entre nous porte une part de la Souveraineté nationale.

Nous sommes rassemblés en ce lieu chargé d'histoire avec un même objectif, servir l'intérêt général, animés par la même passion, servir la Principauté. Soyons, mes chers Collègues, comme nous y invite le Prince Souverain, à l'image de ceux qui ont fait et font la prospérité de Monaco : unis, travailleurs, audacieux. Soyons libres tout en respectant le mandat que les Monégasques nous ont confié sur la base d'un programme sur lequel je reviendrai.

Je suis, vous le savez, particulièrement attaché à nos Institutions qui ont su évoluer, depuis la création du Conseil National, dont nous fêtons l'année prochaine le centenaire, en résistant aux crises politiques et aux crises économiques.

C'est dans le respect de l'esprit de nos Institutions que la majorité du Conseil National s'est inscrite depuis son élection en 2003, puis de sa réélection en 2008, en prenant devant les Monégasques l'engagement d'améliorer leur qualité de vie et d'accompagner le nécessaire effort de modernisation du pays, afin de mieux prendre en compte les attentes de nos compatriotes.

Je tiens donc à rassurer les Monégasques en leur confirmant que la majorité entend bien tenir l'essentiel de ses promesses dont mon propos ne sera pas d'en dresser le catalogue.

Je me contenterai seulement d'insister ce soir sur les questions du logement, de la nationalité et de la modernisation du pays, car elles seront au cœur de mes préoccupations dans les années qui viennent. Depuis 2003, le travail accompli est considérable, mais nous devons garder intacte notre énergie pour toujours avancer dans la direction que nous ont fixée les Monégasques.

Bien entendu, le logement restera la priorité de la majorité jusqu'à la fin de ce mandat et nous ne transigerons jamais sur le plan de construction domaniale à propos duquel le Gouvernement a rejoint le Conseil National dans son analyse sur les besoins des années à venir.

Même le Contrôleur Général des Dépenses, dans son rapport de juillet 2009, souligne que la livraison de nouveaux logements domaniaux est le résultat de l'ambitieux programme de construction initié en 2003.

Le logement des Monégasques, c'est la carte de visite de l'U.P.M. qui a rendu possible sous la mandature 2003/2007 la construction de plus de 800 logements domaniaux et devrait permettre d'atteindre l'objectif des 500 logements supplémentaires d'ici à 2013.

Je rappellerai que le logement des monégasques c'est aussi, depuis le mois dernier, la signature des premiers Contrats Habitation-Capitalisation, cette propriété citoyenne et unique au monde, promise par la majorité et qui permet désormais au plus grand nombre de nos compatriotes occupant le secteur domaniale d'avoir le choix entre le paiement d'un loyer et la possibilité, à terme, de se constituer un patrimoine transmissible à leurs enfants.

En ce qui concerne le logement des « enfants du pays », je suivrai de près les travaux du Conseil National relatifs au projet de loi modifiant la loi sur le secteur protégé qui seront l'occasion pour le Conseil National, au travers de son droit d'amendement, de démontrer son attachement à la présence d'une population stable sur le territoire national ainsi que sa

volonté de préserver les intérêts des petits propriétaires qui ne devraient pas être les victimes d'une politique sociale légitime.

C'est pourquoi, le Conseil National, se félicite que le Gouvernement se soit finalement rangé à la proposition défendue depuis l'ancienne mandature par la majorité, de créer un secteur intermédiaire dans lequel l'Etat monégasque ne devrait pas dépenser le moindre centime, ceci pour des raisons budgétaires évidentes. En effet, pour que les petits propriétaires du secteur protégé soient un jour libérés de leurs contraintes, il faudra mettre en place un secteur intermédiaire pérenne et correspondant, au moins en partie, aux besoins quantitatifs du logement des enfants du pays.

Bien que très indirectement lié à la question du logement, puisqu'il s'agit en fait de la mise à disposition des locaux commerciaux domaniaux, nos commerçants, artisans et professions libérales, apprécieront la mise en place d'une Commission d'attribution des locaux domaniaux à usage commercial, de bureau ou d'activité libérale.

Cette Commission va dans le bon sens, celui de la transparence et de la confiance nécessaire entre l'Etat et ses administrés qui font l'apanage des sociétés démocratiques.

La société monégasque est aussi porteuse d'une identité propre au cœur de laquelle se trouve une nationalité offrant nombre de droits à ses titulaires et leur imposant aussi des devoirs.

Très prochainement, le débat sur la transmission de la nationalité monégasque par mariage, qui avait été initié par la majorité du Conseil National pendant les élections de 2008, devrait se traduire par le dépôt d'un projet de loi gouvernemental s'articulant autour des grands axes inscrits dans notre programme, en portant le délai de cinq à dix ans, tout en établissant l'égalité de transmission entre homme et femme.

Le Conseil National attend donc que, prochainement, un texte lui soit proposé afin que le débat puisse s'ouvrir au sein de notre Parlement. Ainsi sera prolongée l'œuvre historique entamée depuis 2003 sur le sujet fondamental de l'égalité entre les Monégasques, et la mise à niveau des textes avec l'évolution de notre société.

Par ailleurs, nous devons être fiers de notre nationalité et défendre nos spécificités. Le Conseil National restera donc à la pointe du combat en faveur du respect de la priorité nationale telle que définie par notre Constitution et par la loi en ce qui concerne l'emploi des nationaux, ou en application du *vade-mecum* en ce qui concerne nos entreprises.

En effet, chacun aime à rappeler que nous avons l'une des jeunesses les plus diplômées du monde. Mais quel avenir pourrons-nous offrir à nos jeunes si nous ne sommes pas capables de les défendre et de les employer à leur juste valeur dans leur propre pays ?

Le Gouvernement semble avoir pris conscience du problème en acceptant de créer la Commission d'Insertion des jeunes Diplômés, depuis longtemps demandée par le Conseil National. Demain, cette Commission sera dotée de moyens humains et nous serons attentifs à ses résultats dans le placement des jeunes monégasques dans les sociétés contrôlées par l'Etat et aussi dans les sociétés privées disposant d'un personnel significatif en Principauté.

Les préjugés et le souvenir de rares mauvaises expériences auront encore la vie dure mais chacun doit, pour le bien de Monaco, abandonner des postures souvent artificielles et toujours stériles. Il faut rétablir la confiance dans les capacités et la performance des nationaux. Je suis convaincu que nos jeunes compatriotes feront la démonstration de toutes ces qualités.

C'est ensemble que nous bâtirons le Monaco de demain qui nécessitera d'entreprendre un vaste effort de modernisation : modernisation des relations interinstitutionnelles, modernisation de notre société, modernisation de notre modèle économique.

Ainsi des réformes importantes telle l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, et dans un second temps son règlement intérieur, seront-elles rapidement étudiées, dès lors qu'une Commission en sera officiellement saisie. En effet, tout l'enjeu de ces textes sera de donner à notre Parlement un plus grand rôle dans le fonctionnement de l'Etat, une meilleure capacité de contrôle et d'évaluation de l'action du Gouvernement, bref, davantage de transparence et d'efficacité, pour une démocratie irréprochable.

Mes chers Collègues, nous l'avons tous vécu dans cet hémicycle, je l'ai moi-même vécu, je le reconnais volontiers, nous sommes trop souvent ici prisonniers des habitudes, parfois même de préjugés, eux-mêmes trop souvent manichéens.

C'est pour cela que j'entends faire évoluer la méthode afin que toutes les composantes du Conseil National, majorité, opposition et indépendants, soient le plus souvent possible concertées sur les sujets d'intérêt national en laissant toute ses chances au débat d'idées.

Je souhaite aussi que nous travaillions ensemble au renforcement de notre fonction constitutionnelle de contrôle, sur notre information dans des domaines ou des circonstances, qui jusque-là en étaient exclus.

Nous pourrions également réfléchir à un véritable statut de l'opposition. Mais ne nous y trompons pas, le modèle institutionnel monégasque n'est pas celui des régimes parlementaires au sein desquels l'opposition est un contre-pouvoir face à une majorité. A Monaco, il y a peu de contre-pouvoirs et le Conseil National est le plus éminent d'entre eux, car il représente le peuple monégasque dans son ensemble.

La réforme constitutionnelle de 2002 a considérablement renforcé le rôle de notre Parlement qui est désormais incontournable dans le paysage institutionnel monégasque. C'est la raison pour laquelle le Conseil National est tout à fait légitime dans sa demande de participation, d'une manière qui reste à définir, au contrôle et à la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, ce bas de laine de l'Etat et donc des monégasques, qui contribue à renforcer la souveraineté de notre pays en le prémunissant de l'endettement.

Je l'ai déjà dit, nous devons éviter de nous enfermer systématiquement dans des postures stériles, majorité contre opposition, Conseil National contre Gouvernement.

De vastes chantiers législatifs nous attendent, notre temps et nos moyens sont comptés, nous sommes donc condamnés au travail et au dialogue constructifs en essayant de fuir la chicane partisane. Le temps des campagnes électorales arrivera bien assez vite pour ceux qui trépignent sur leurs fauteuils ou y pensent dès le matin en se rasant...

Pour ces réformes, ma méthode de travail sera le dialogue et la concertation, mon objectif, la recherche du consensus le plus large. Mais cette modernisation, attendue par les Monégasques, cette ouverture envers l'opposition, appellent en retour une attitude constructive et responsable de tous.

C'est dans un véritable esprit de responsabilité démocratique partagé que nous devons bâtir ensemble une démocratie moderne et apaisée, où majorité et opposition dépassent leurs divergences et leurs affrontements au profit de solutions de compromis.

Mes chers Collègues, quelles que soient nos opinions politiques, c'est pour Monaco que nous œuvrons. Pensons à Monaco à chaque instant de notre mandat. Pensons aux Monégasques. C'est ce à quoi je m'engage, c'est ce à quoi je vous invite.

Nous devons être le Parlement de tous les Monégasques et pour que le Conseil National soit fort et respecté, il nous faudra être attentifs à l'image que

nous donnons de nos travaux. Ayons à l'esprit que l'écoute et le respect mutuel ne sont pas incompatibles, au contraire, avec notre liberté d'expression, qui est notre droit et notre honneur.

L'année dernière, le Conseil National avait surpris en prenant l'initiative du groupe de réflexion « Monaco 2029 ». Alors qu'on attend généralement les travaux d'un Parlement dans le domaine législatif, nous avons démontré que nous pouvions également être une force de proposition économique. Il appartiendra désormais au Gouvernement de favoriser la réalisation, parmi les nombreux projets du livre blanc, de ceux qu'il jugera les plus opportuns.

Cette page à peine tournée, je compte ouvrir, avec votre participation la plus élargie, mes chers Collègues, un vaste chantier législatif de modernisation de l'économie.

Je compte bien que les projets de loi actuellement à l'étude et les propositions de loi que nous nous apprêtons à déposer, permettent à la Principauté dans les prochaines années : de devenir une place forte de l'arbitrage international, d'offrir au monde de la finance des outils tels que la fiducie, d'attirer l'immatriculation des flottes de navires marchands et de plaisance avec le pavillon monégasque.

Ces quelques exemples seront le support législatif préalable et indispensable à la création de nouvelles richesses qui profiteront aussi à l'Etat et donc aux Monégasques, en favorisant le maintien et le renforcement d'une politique de protection sociale parmi les plus élaborées du monde, ainsi que la création d'entreprises par les nationaux.

Bien entendu, nos efforts et notre réflexion porteront aussi sur la protection des consommateurs en assurant notamment le respect de la concurrence.

Le Conseil National, s'il est un interlocuteur privilégié au service des Monégasques et des résidents, continuera aussi d'intervenir en faveur de l'apaisement du dialogue social.

Plus que tout autre ici, la politique de santé publique, dont j'attends encore qu'elle soit clairement définie par le Gouvernement, mobilisera mon attention avec le chantier du futur C.H.P.G. qui s'annonce déjà comme celui de tous les dangers.

Enfin – c'est bientôt fini, rassurez-vous – sur le plan international, nous continuerons à développer notre action car il y va de l'affirmation de la Souveraineté de Monaco dans tous les forums parlementaires où notre présence est utile pour le pays. Si nous devons affirmer davantage notre implication dans les affaires

internationales, nous ne devons pas oublier que c'est pour régler des problèmes nationaux que nous avons été élus. Je reste convaincu que les deux sont compatibles. La clôture récente de la procédure de suivi du Conseil de l'Europe, à laquelle la Principauté était soumise depuis son adhésion, a démontré toute l'efficacité du travail de nos Collègues au sein des organisations internationales.

Je profite enfin de cette Séance Extraordinaire du début de l'année 2010 pour vous adresser, mes chers Compatriotes, ici présents ou derrière votre télévision ou par la technologie de l'internet, mes vœux les plus chaleureux de bonheur, santé et prospérité.

Pour chacun d'entre vous, mes chers Collègues, quelle que soit votre place, je forme des vœux sincères et chaleureux, pour l'exercice de votre fonction de Conseiller National.

Je souhaite à notre Assemblée, un fructueux travail au service de Monaco.

Vive le Prince,
Vive les Monégasques,
Et Viva Munegu,

(Applaudissements).

Monsieur le Ministre souhaite intervenir. Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je tiens, Monsieur le Président, en premier lieu, en mon nom personnel et au nom de tout le Gouvernement Princier, à vous féliciter très chaleureusement pour cette élection qui vous porte ce soir à la tête de la Haute Assemblée, organe de représentation de tous les Monégasques.

Je m'en réjouis car j'ai pu apprécier vos grandes qualités lors des cinq dernières années et ne doute pas que nous allons continuer à œuvrer ensemble, au service du Prince Souverain, pour le bien du pays et de sa population.

Après ces paroles à caractère personnel, je souhaiterais rappeler plus généralement toute l'importance que revêt la bonne relation entre le Gouvernement Princier et le Conseil National pour la stabilité de nos Institutions. Cette stabilité étant elle-même source de prospérité économique et de bien-

être social, il incombe aux partenaires institutionnels que nous représentons de toujours plus dialoguer, de toujours mieux travailler ensemble, dans le respect, bien sûr, des prérogatives de chacun.

Ce n'est pas le jour des bilans, mais lorsque l'heure viendra, on pourra constater qu'au-delà des débats qui sont tout à fait nécessaires, il y a eu notamment au cours des cinq dernières années, depuis l'avènement de notre Prince Souverain, de très grandes avancées. Sous Son impulsion, Gouvernement et Conseil National, alors présidé par Stéphane VALERI – que j'accueille avec beaucoup de plaisir au sein du Gouvernement Princier – ont, chacun à la place que lui a donné notre Constitution, fait beaucoup, tant pour le rayonnement international que pour la prospérité et la qualité de vie de la population.

Même si le temps des bilans n'est pas arrivé, nous sommes à la période des vœux, Monsieur le Président ; alors cher Président, mon vœu sera ce soir que sous votre présidence soit poursuivie cette convergence de nos actions, quels que soient les débats, chacun à notre place, entre votre Conseil National et le Gouvernement Princier.

C'est dans cet esprit d'unité, en dépassant les clivages, que le Prince Souverain nous a demandé d'avancer.

Je peux vous garantir que c'est cet esprit qui anime le Gouvernement et qu'il aura à cœur de le traduire dans ses actions. Je vous adresse donc, à vous, Président, et à tous les Membres du Conseil National, mes vœux les plus chaleureux de réussite, en souhaitant, encore une fois, que nous continuions à faire du bon travail ensemble, pour notre Prince Souverain, pour la Principauté et toute sa population.

Je vous remercie, Monsieur le Président, je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, j'accueille avec beaucoup de bonheur vos vœux. Nous

allons travailler tous ensemble pour le bien de Monaco.

Monsieur MARQUET souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Bernard MARQUET.- Oui, Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, au nom de ceux qui vous ont élu, de vous féliciter, de vous remercier de prendre ce poste qui demande beaucoup de courage, beaucoup de travail, mais vous le savez, il y a autour de vous, une équipe soudée, des permanents performants et puis, nous l'avons entendu avec les applaudissements du public, la population qui soutient cette action que nous allons continuer, toujours avec les convictions qui nous ont amenés là.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous avons entendu le Président ROBILLON nous dire dans quel état d'esprit il voulait travailler, de la même manière avec l'opposition, je pense que tout cela va nous permettre d'aborder l'avenir d'une manière beaucoup plus sereine pour Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. Comme je pense que plus personne ne souhaite intervenir, je vais lever la séance.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et je clos cette session extraordinaire.

—
(La séance est levée à 19 heures 10).
—



